

Golfe du Morbihan. Le projet d'hôtel sur l'île Berder compromis

Le projet d'hôtel de luxe sur l'île Berder dans le Golfe du Morbihan par le groupe immobilier Giboire est suspendu. Le tribunal administratif de Rennes a annulé le plan local d'urbanisme de la ville de Larmor-Baden qui permettait sa création.



Le groupe Giboire prévoyait de construire un complexe hôtelier de 65 chambres et 20 appartements hôtels avec un restaurant sur l'île Berder qu'il avait acheté en 2016. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Le complexe hôtelier de l'île Berder dans le Golfe du Morbihan devait ouvrir ses portes en 2020, il ne les ouvrira peut-être jamais. Cinq ans après avoir acheté l'île de 23 hectares, le groupe immobilier Giboire voit son projet compromis par le tribunal administratif de Rennes qui a annulé pour la seconde fois le plan local d'urbanisme de Larmor-Baden. Le PLU retoqué, le permis de construire du complexe hôtelier de 65 chambres et 20 appartements hôtels ne tient plus. « Michel Giboire a pris acte que le projet hôtelier ne se fera pas. Il étudie les options sur l'avenir de l'île », fait savoir le porte-parole du groupe breton sans plus de commentaires.

Une île à préserver

Du côté des associations qui bataillaient depuis cinq ans contre le projet d'hôtel de luxe, on est moins réservé. « C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui avaient conscience des graves menaces que faisait peser ce projet sur cette île emblématique, se réjouit l'association Berder Ensemble, dans un communiqué critiquant « un projet d'aménagement absurde et disproportionné sur cette île préservée ».

Si le jugement du tribunal administratif de Rennes ne porte pas uniquement sur Berder, la petite île a pesé dans la balance. « Le tribunal a requalifié la zone liée au tourisme en espace remarquable », déplore le maire de Larmor-Baden Denis

Bertholom dont le premier plan local d'urbanisme de 2007 avait lui aussi été annulé en 2010. Onze ans plus tard, il n'annule que partiellement le plan local d'urbanisme. Plus question de permettre « l'extension non limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage » ni « l'extension des constructions existantes sans exiger qu'il s'agisse exclusivement de bâtiments d'habitation ».

Un plan local d'urbanisme à revoir

« Compte tenu de ses richesses écologiques, l'île de Berder doit être regardée comme un espace remarquable », estime le tribunal administratif de Rennes dans son jugement. C'est ce que défend depuis cinq ans la vingtaine d'association, réunies en collectif, qui ont organisé plusieurs manifestations, recueilli plus de 15 000 signatures contre le projet immobilier et attaqué le plan local d'urbanisme en justice.

Le maire de Larmor-Baden ne s'interdit pas de faire appel. « On va étudier les 45 pages du jugement. La question est de savoir comment assurer le développement économique de la commune si on ne veut pas en faire juste une carte postale. Le jugement ne concerne pas simplement l'île de Berder, il impacte le projet d'agrandissement du camping, la création de logements, etc. »

Ouest-France Olivier CLÉRO. Publié le 13/07/2021 à 13h34